

T R A I T D' U N I O N N ° 1 4

R
É
V
E
N
N
A
N
S

LES INFORMATIONS MUNICIPALES
AVRIL 2007



LE MOT DU MAIRE



Les aménagements des abords de la mairie et de la salle communale sont en cours d'achèvement. Les subventions apportées par la Communauté d'Agglomération Belfortaine de 54 000 Euros pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, l'aide accordée par le conseil général dans le cadre des projets FDA de 35 000 euros ainsi que l'aide parlementaire de 10 000 euros de notre député ne peuvent que nous encourager à terminer ces espaces avec la création de 100 places de parking qui seront utilisées aussi par les parents venant chercher leurs enfants à l'école primaire

Ces aménagements incluent la démolition du préfabriqué qui a rendu bien des services mais ne répond plus aux besoins et critères de sécurité actuels ainsi que l'éclairage du parking. Cette opération représente un investissement de 245 000 euros pour lequel aucun emprunt n'a été contracté.

La poursuite de la mise en place du réseau de gaz va s'achever au printemps de cette année. L'implantation d'un réseau de gaz, Route de Vourvenans, à notre grand regret, n'a pas été acceptée par Gaz de France et cela malgré nos relances et notre insistance pour de nouvelles études qui doivent faire apparaître des critères de rentabilité contrôlés et imposés par les pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que des études ont été lancées sur "l'ouest de Trevenans". La première étude a conduit à un résultat très peu éloigné de cet équilibre de rentabilité si suffisamment de clients se raccordaient rapidement au réseau. Convaincus de l'intérêt de ce projet, nous avons souhaité qu'une deuxième enquête très approfondie soit menée. Les résultats de cette dernière ont mis en évidence que, compte tenu du coût élevé associé à la difficulté de franchissement de la Savoureuse, le nombre de personnes intéressées (particuliers ou entreprises) ne permettait pas de rentabiliser ce projet. Nous demanderons un audit sur cette dernière étude à GDF.

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire mis en place en intercommunalité avec la commune de Châtenois-les-Forges ont pris leur envol depuis le 8 janvier 2007. Cinq enfants de notre commune en bénéficient actuellement. Les modalités d'inscription ainsi que les tarifs sont développés dans ce bulletin.

Le Maire
P. BOUCON

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le pari audacieux auquel nous a associé la municipalité de Châtenois-les-Forges est une réussite exceptionnelle. Préserver l'ancienne mairie et son architecture en la modifiant pour créer des surfaces supplémentaires était un projet ambitieux qui est aujourd'hui devenu réalité. Les locaux permettent d'accueillir un maximum de 88 personnes (enfants et personnel). On y trouve :

Au rez-de-chaussée : la salle de restauration et une grande salle de jeux. Un large couloir équipé de lavabos sépare ces deux lieux.

A l'étage : la BCD avec deux petites salles attenantes aménagées en coins lecture. Une salle avec gradins pour diverses animations dont des lectures de contes et une autre aire de repos des petits. Au centre, le bureau de la directrice, un couloir avec rangement des chaussures, casiers et patères permet de relier toutes ces salles avec l'escalier et la passerelle donnant accès aux deux cours de l'école primaire de Châtenois.

- **Adresse :** 84, rue du Général de Gaulle
- **Public concerné :** Les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Châtenois les Forges et Trévenans .
- **Horaires :** 7h 30à-8h 30 / 11h 30-13h30 / 16h30-18h
- **Inscriptions :** Sur place auprès de la directrice Tél : 03-84-27-26-98

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ils ont été acceptés par les conseils municipaux de Châtenois-les-Forges et de Trévenans. Les objectifs retenus sont les suivants :

I- Permettre l'accès de la structure aux enfants des familles de Châtenois-les-Forges et de Trévenans, par une politique tarifaire modulée en fonction des QF de la CAF.

II- Créer une synergie entre le lieu d'accueil périscolaire et les lieux d'éducation (écoles) par :

- l'existence d'une BCD dans le lieu d'accueil périscolaire,
- l'extension de l'accueil périscolaire dans la cour et le préau de l'école élémentaire,
- la mise en place d'activités ludiques spécifiques aux difficultés rencontrées par certains enfants dans le domaine scolaire.

III- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant par :

- des activités culturelles variées permettant la découverte et l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être,
- l'apprentissage à la vie sociale développant des qualités de citoyenneté et de solidarité,
- l'établissement de liens intergénérationnels,
- la sensibilisation de l'enfant à la mondialisation culturelle (à partir des droits de l'enfant).

IV- Proposer des interventions d'associations locales par une initiation aux activités qu'elles encadrent.



La salle de restauration

TARIFS : Ils sont dégressifs en fonction du Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du nombre d'enfants inscrits à la structure. Ils ont été fixés par les conseils municipaux de Châtenois-les-Forges et de Trévenans :

- QF1=de 76 à 420 € / QF2=de 421 à 670 € / HQF=au delà de 670 €®
- Vous avez la possibilité d'inscrire votre (vos) enfant(s) selon vos besoins. L'accueil des enfants le matin est possible entre 7 h 30 et 8 h 00 et vous pouvez les reprendre entre 16 h 30 et 18 h.

Toute heure commencée est facturée.

Coefficient C.A.F	QF1	Q1	QF1	QF2	QF2	QF2	Hors QF	Hors QF	Hors QF	Extérieur
Nombre d'enfants inscrits	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Matin 7h30 8h30	1.20	1.10 x 2	1.00 x 3	1.30	1.20 x 2	1.10 x 3	1.40	1.30 x 2	1.20 x 3	1.50
Midi 11h30 13h30 <i>Dont repas</i>	6.40 (4)	6.10 x 2 (3.90x2)	5.80 x 3 (3.80x3)	7 (4.40)	6.70 x 2 (4.30x2)	6.40 x 3 (4.20x3)	7.60 (4.80)	7.30 x 2 (4.70x2)	7.00 x 3 (4.60x3)	8.10 (5.10)
Soirée 16h30 18h00	1.80	1.65 x 2	1.50 x 3	1.95	1.80 x 2	1.65 x 3	2.10	1.95 x 2	1.80 x 3	2.25
Accueil complet	9.4	8.85x2	8.30x3	10.25	9.7x2	9.15x3	11.10	10.55x2	10.00x3	11.85

Dès la sortie des classes, vos enfants sont pris en charge soit :

- par le transport en bus avec des accompagnatrices,
- par des animateurs directement dans la cour de l'école élémentaire.

Le repas de midi n'est pas un repas froid ou congelé réchauffé sur place. Il est préparé, chaque matin, en dehors de la structure, par une société spécialisée. Il nous est livré chaud et maintenu à température dans la cuisine de notre accueil.

Aucun régime alimentaire spécifique (sauf repas sans porc) ne pourra être fourni, ce qui exclut la possibilité de restauration des enfants qui ne peuvent accepter le menu proposé.

Le petit déjeuner n'est pas prévu au cours de l'accueil du matin, par contre un goûter composé de pain et de chocolat sera servi après 16h 30.



La salle de jeux

L'école de Trévenans à Rochejean



Comme tous les deux ans,
l'école de Trévenans est partie en classe de découverte.
Cette année, nous avons choisi de partir en classe de neige....
Direction Rochejean...

Super séjour en classe de neige

Du 12 au 17 février 2007, l'école de Trévenans est partie en classe de neige à Rochejean.

Nous sommes arrivés à 10h30, nous nous sommes installés puis nous sommes allés chercher les skis. L'après-midi nous sommes allés faire du ski.

Chaque jour, nous avons été faire du ski à Métabief, sur différentes pistes : *La Renarde, La Familiale, la Baby et une piste rouge pour certains*. Tous les soirs nous avons fait une veillée.

Nous avons aussi fait des raquettes, de la peinture à la manière de Pierre Bichet (les paysages hivernaux). Nous avons visité une fromagerie (nous avons découvert les fromages : le Morbier, le Comté et le Mont d'Or). Nous sommes allés en balade en forêt.

Certains d'entre nous ont raté quelques séances : la grippe était arrivée.

Cette semaine était très bien, nous nous sommes bien amusés.

Coralie, Mathilde et Lucie-CE2-CM1



La fromagerie

On a vu la fabrication du Mont-d'Or, du Comté et du Morbier.

Nous avons appris que le Morbier, le Mont d'Or et le Comté sont faits avec le lait des vaches Montbéliardes. Puis nous avons vu que le Mont d'Or était entouré par de l'écorce d'épicéa salée et mouillée. Nous avons vu de grosses cuves où l'on met le lait qui va cailler et faire des grumeaux. Le tout est chauffé à 54°C. Quelques heures après ils prennent le tranche-caillé pour couper le lait caillé en morceaux. Puis ils prennent un énorme tuyau pour aspirer le caillé qu'ils mettent dans des moules.



Nous avons appris le mystère du Morbier en regardant un reportage. Un jour, un fromager a fait tomber de la cendre dans son fromage et le lendemain matin quand le fromager s'est réveillé il a vu qu'à l'intérieur de son fromage, il y avait une ligne noire dans son fromage.

Ensuite, nous sommes descendus à la cave pour voir le stock de fromages. Les meules étaient partagées dans 3 salles réfrigérées. La

première était une salle de meules de Comté, la deuxième de meules de Morbier et la troisième était une salle de meules de raclette.

Les meules de Comté sont grosses, rondes et pèsent 40 kg. Nous avons vu des fromagers qui salaient le Comté. Le Comté doux est laissé 6 mois dans les caves et pour le comté fruité il faut 12 mois d'affinage.

Avant de repartir nous avons mangé un bout de Comté fruité. Il était très bon !!!

Célie, Mélanie et Manon CM2

Les raquettes

Pendant notre séjour en classe neige, on a pratiqué les raquettes. Le mardi matin 13 février, nous nous sommes habillés en combinaison. Puis nous sommes allés choisir nos raquettes. Le bus est venu nous chercher pour aller en montagne faire des raquettes. Quand nous sommes arrivés dans les hauteurs, il nous a déposés. Le moniteur a commencé à nous expliquer les parties de la raquette et comment les accrocher à nos chaussures. On a commencé notre balade dans un champ pour rejoindre la forêt. Sur le chemin, on a vu des traces de lièvres. Nous avons voulu essayer d'imiter les bonds du lapin avec les raquettes. Ce n'était pas facile !!! Nous avons pénétré dans la forêt et nous avons vu des traces d'écureuils. Dans la forêt, les arbres étaient très beaux parce qu'ils étaient recouverts de neige. Ensuite nous avons poursuivi la balade et nous avons aperçu des traces de renard. Puis nous avons continué notre route pour rentrer au chalet aux environs de 11 heures.

Le jeudi 15 février, après-midi, nous sommes repartis faire des raquettes avec les CP-CE1. Le bus nous a déposés sur un parking qui se situe au pied du Mont-d'Or. Nous avons mis nos raquettes. On est parti tout de suite dans une forêt où ça montait dès le début. Arrivés au dessus, nous nous sommes assis dans la neige et on a vu une maison très basse qui servait à récupérer les eaux de pluie. Puis nous avons continué la balade. Un peu plus haut nous nous sommes reposés sous des arbres. Arrivés dans les hauteurs, nous avons goûté. Nous sommes arrivés plus haut et on a vu la chaîne du Mont Blanc. Après, nous avons tout redescendu. Ça glissait !!!!!!! Une fois en bas le bus est venu nous chercher.

La balade était dure mais le paysage était superbe !!!!!

Aurélié et Aurore CM2



Les chambres

A Rochejean dans le chalet il y avait une chambre de 6. Dans la chambre de 6 il y avait Alexandre, Benjamin, Maxence, Nathan et Vincent.

Dans la chambre de 6 il y avait des lits à étage et 3 armoires pour 2 personnes. Nous étions au deuxième étage au lieu du premier.

Nous étions en dessous des CM2 au dessus des CE2-CM1.

Il y avait une chambre de 4 élèves, dans cette chambre il y avait Davy, Killian, Louis et Mikaël.

Il y avait une autre chambre de 4, dans cette chambre il y avait Thomas, Yohann et Xavier.

Ensuite il y avait une autre chambre de 6, dans celle-ci il y avait Orianna et Sandy.

Benjamin et Anthony, CE1



Le ski

Le lundi on a appris à mettre les skis. Ensuite on est monté sur le tapis roulant.

On a commencé à faire du ski. Après on a fait une autre piste.

Le lendemain on a fait encore une autre piste.

On a appris à faire la flèche avec les skis.

On a appris à se relever quand on tombe dans la neige. On décroise les pieds, on met les skis droit, on met les mains sur les pieds et on se relève.

On a appris aussi à monter les pistes sans tapis roulant.

On fait des pas de canard.

Le mercredi on passait entre les cônes

Le jeudi on a pris le tire-fesses.

Le vendredi on a pris le télésiège pour faire la piste « la renarde ».

Vincent, CE1 et Killian, CP



Le ski en classe neige

Lundi 12 Février, nous avons appris à skier.

Quand nous sommes arrivés sur la piste de ski, Sylvano notre professeur de ski nous a appris les parties du ski : la spatule, les carres, les fixations et le talon...

Ensuite, Sylvano nous a appris la marche en escalier (c'est quand on met nos deux skis parallèles pour monter une pente) et la marche en canard (c'est quand nous mettons nos ski pour faire un angle droit pour monter une pente). Pour la première fois certains ont pris le tire-fesses.

Mardi 13 Février, nous avons fait pour la première fois une piste verte qui s'appelait « la familiale » et certains ont pris pour la première fois le télésiège.

Pour certains c'était facile pour d'autres c'était difficile.

A la fin de la piste verte, Sylvano a fait deux groupes « les bons » et « les moins bons ».

Mercredi 14 Février, les moins bons ont fait du slalom et des descentes sur la piste baby et ont pris le tire-fesses. Les autres ont fait deux fois la familiale et une fois la piste verte (la renarde).

Les deux derniers jours, les deux groupes ont fait des pistes, ont pris le télésiège et le tire-fesses sous un soleil rayonnant. Tout le monde s'est bien amusé et maintenant tout le monde sait skier.

Pauline et Agathe CM2

*Les élèves,
les enseignantes,
les parents d'élèves
remercient toutes
les personnes qui ont
permis de financer et
de réaliser ce projet.*

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé à l'école de Trévenans pour la rentrée 2007, merci de venir l'inscrire rapidement.

A l'heure actuelle, l'école fait l'objet d'une mesure de fermeture conditionnelle qui sera levée si le seuil des effectifs est atteint.

☎ Pour contacter l'école de Trévenans : 03 84 27 24 02

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2006 A 20 heures

I – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration appliqués à compter du 08/01/2007 sont adoptés par l'Assemblée Municipale.

Les élus valident le projet éducatif qui doit accompagner la demande d'agrément de la structure en centre de loisirs à la Direction départementale de Jeunesse et Sports (donateurs d'une subvention)

II – PROGRAMME ONF ANNEE 2007

1) Assiette et destination des coupes de l'exercice 2007, durant l'hiver 2006-2007

Volume présumé : 100 m³ (billes) – Parcelle n° 3

Le Conseil Municipal décide :

- de vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route, les arbres susceptibles de fournir des grumes. Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant. Les produits ainsi façonnés seront mis en vente par les soins de l'ONF dans le cadre d'une vente groupée.
- De partager aux affouagistes le bois de chauffage non façonné.

2) Débardage de grumes et câblage coupe 2006/2007

Volume présumé : 100 m³

La proposition de prix de l'entreprise PETEY Gilbert est retenue moyennant les tarifs suivants :

- Débardage : 5,80 € HT/m³ (même prix que l'année dernière)
- Câblage : 46,00 € HT

3) Abattage de grumes coupe 2006/2007

Volume présumé : 100 m³

La proposition de prix de l'entreprise GOBERVILLE Philippe est retenue pour un montant de 11 € HT/m³ (même prix que l'année dernière)

4) Nettoyage en forêt communale destiné aux affouagistes

Volume présumé de 130 à 150 m³

Plusieurs lots de bois de chauffage seront proposés aux affouagistes moyennant les tarifs suivants :

- a. Quartier : 9,15 €/stère
- b. Rondin : 4,57 €/stère
- c. Lot de perches : 15 €/lot

Les affouagistes doivent obligatoirement avoir un foyer sur la commune.

5) Devis d'assistance à l'exploitation des bois façonnés et cubage Campagne 2006/2007

Le Conseil Municipal est favorable à une assistance de l'ONF pour l'exploitation des bois façonnés et le cubage des bois dans la forêt communale et accepte le devis proposé par l'ONF pour un montant de 679,33 € TTC

6) Programme travaux exceptionnels 2007

Dans le cadre d'un projet mixte de travaux à entreprendre dans la forêt communale, chemin des combattes, l'Assemblée Municipale accepte de financer à hauteur de 50 % du coût total des travaux (2 970.68 €), la création d'une place de retournement.

7) Devis de travaux d'investissement 2007/2008 – programme ordinaire

Le devis proposé par les services de l'ONF pour un montant de 1 424.25 € TTC est accepté par l'Assemblée Municipale. Ces travaux concernant les parcelles 10 et 12 et comprennent :

- Dégagement de régénération naturelle avec entretien des cloisonnements,
- Dégagement régénération artificielle manuel rez de terre sur la ligne avec dégagement semis naturels.

III – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET RTE EDF Transport

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la Sté RTE EDF transport qui va intervenir sur le domaine public afin de faire des travaux (déplacement d'une ligne à haute tension en enfouissement) concernant la ligne électrique Etupes-Sévenans.

Ces travaux s'effectuent sur la section AC et le montant de l'indemnité fixée par cette société à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature s'élève à 20 €.

IV – CONVENTION RFF/COMMUNE

Afin de favoriser la concertation et les échanges durant la réalisation de la LGV, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention issue d'une charge de partenariat qui prévoit la possibilité d'être déclinée au niveau de chaque commune concernée qui le souhaiterait, et notamment pour prendre en compte les particularités de la LGV sur son territoire communal (Information, Urbanisme et développement durable, Environnement et cadre de vie, Travaux, sécurité et responsabilité du maire de la commune...).

V – CONVENTION DDE - ATESAT

Le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de la convention ATESAT qui permet à la commune de bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour les travaux d'infrastructure.

Le coût de la rémunération forfaitaire annuel appliqué était de 806,96 €

VI – DEMANDE DE DESAFFECTATION DE LOCAUX SCOLAIRES

Monsieur le Préfet ayant émis un avis favorable à la demande de la commune de désaffecter le logement de fonction d'instituteur situé au 5 Grande Rue et après validation des services de l'Inspection Académique, le Conseil Municipal entérine ce choix par la prise d'une délibération portant désaffectation de ce bien.

VII – DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE AU TITRE DES MAPAS

Le Maire demande à l'assemblée municipale de l'autoriser à signer les marchés à procédure adaptée (toutes factures ou contrats inférieurs au seuil de 210 000 €) quel que soit leur forme.

Il précise que cette autorisation est soit permanente pour la durée du mandat, soit partielle.

Décision du CM : accord à l'unanimité pour donner délégation au Maire dans le cadre de cette procédure.

VIII – COLLECTIF RESISTANCE ET DEPORTATION DU TB : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas verser de subvention au Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort pour l'achat d'ouvrages destinés à l'organisation du Concours de la Résistance.

Ce collectif est chargé du déroulement du concours et de la récompense des lauréats, la remise des prix s'effectuant sous l'autorité du Préfet. Chaque commune donatrice est invitée à remettre un prix.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait sollicité cette association pour l'attribution d'une aide lors de l'achat d'une stèle commémorative installée devant la mairie ; demande non acceptée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2007 à 10 heures

I - MISE EN CHANTIER PARKING –CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, le Maire a lancé une consultation d'entreprise pour un appel d'offre concernant l'aménagement du parking de la mairie, la récupération des eaux pluviales et la démolition du Préfabriqué.

La commission des travaux s'est réunie le pour étudier les offres reçues.

La Sté COLAS a été retenue par un coût total de 208 263.17 € ;

Le Conseil Municipal accepte de retenir la Sté COLAS pour la réalisation de ces travaux.

Début des travaux : début avril 2007 Fin des travaux fin mai 2007

II - CREANCES IRRECOUVRABLES

A la demande du Percepteur, le Conseil Municipal refuse de prendre en charge une créance d'un administré pour un montant de 59.91 €, tant que l'insolvabilité de cette personne ne sera pas prouvée (RMI).

III - PERIMETRE DE L'ENTREPRISE SCHRAAG

Le Conseil Municipal valide le périmètre définitif proposé par M. PUCHE Henri, géomètre, nécessaire à la vente de terrain à l'entreprise SCHRAAG sur les anciennes sablières Cachot.

La surface à acquérir par cette entreprise pour l'implantation de son imprimerie est de 4 ha 20 a 65 ca environ, incluant SAFER et SAPRR et Commune.

IV - VENTE TERRAINS REGLEMENTS DIFFERES

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la proposition de Mme Fanny SCHRAAG pour étaler sur 4 ans le paiement de la vente du terrain qui leur a été cédé pour la construction de l'imprimerie. Ce paiement différé permettra à l'acquéreur de prospecter d'autres entreprises pour venir s'implanter sur ce secteur, ce qui leur permettra de partager le coût de la viabilisation.

V – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une indemnité de gardiennage à l'abbé Laurent OUDOT pour les services de surveillance qu'il exerce périodiquement à l'église paroissiale de Trévenans. Cette indemnité est fixée à 116.19 €.

VI – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE NEIGE DES SCOLAIRES

Afin d'aider partiellement le projet pédagogique de classe de neige à Rochejean, pour les classes de primaire et concernant l'année scolaire 2006/2007, l'assemblée municipale accepte de prendre en charge les frais de séjour pour un montant de 1 400 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

I) COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2006

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2006 proposé par Monsieur FREYBURGER Jean-Pierre, Trésorier de Valdoie se chiffrant par un excédent global de clôture de 144 735,41 €uros.

II) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2006

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif du budget communal 2006 qui se solde par un excédent de fonctionnement de 380 585,23 € et un déficit d'investissement de 235 849, 82 € ; l'excédent de clôture étant de 144 735,41 € .

Principaux investissements : Fin des travaux de construction de la nouvelle salle communale inaugurée en juin 2006, acquisition d'abris bus, fleurissement avec achat de bacs à fleurs et pavés, mobilier scolaire, achat d'un tracteur.

III) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2007

Après exposé du maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2007, le Conseil Municipal a décidé de conserver les taux d'imposition de l'année 2006 pour un produit global de 136 314 €.

- Taxe d'habitation	6,13 %
- Taxe foncière (bâti)	6,13 %
- Taxe foncière (non bâti)	41,34 %

IV) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2007 (proposition de la Commission ci-jointe)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2007 qui s'équilibre à 668 403 € en section de fonctionnement et à 665 210 € en section d'investissement.

Les principaux investissements prévus cette année sont l'aménagement du parking de la mairie, les travaux d'aménagement des eaux pluviales Rte de Dambenois, le revêtement de la chaussée Voie Romaine, la réfection de la salle d'honneur de la mairie suite à sinistre, l'acquisition d'abris bus, la poursuite du fleurissement par l'achat de bacs à fleurs.

VI) PROJET DE LOTISSEMENT

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de permis de construire reçu en mairie le 28 décembre 2006 par la Sté AKERIS PROMOTION sis à VANDOEUVRE LES NANCY (54) qui a pour projet la construction de 51 logements « Le clos du Canal » qui se situerait sur la Rue du Canal section AE 75 – AE 74 pour une emprise de 14871 m².

Le Conseil Municipal refuse cette demande de permis de lotir et suggère à cette Société de réitérer sa demande lorsque le lotissement NEOLIA (ex SAFC) sera terminé.

VII) TRANSFERT DE TERRAIN DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC

Le Maire fait part d'un courrier reçu des héritiers de la famille VAUTHIER Raymonde propriétaire de la parcelle sis à TREVENANS (90) lieux-dits « les prés de vie » section AE n°36 qui demande à la commune le transfert de leur parcelle, Rue du Canal, du domaine privé au domaine public.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal accepte cette proposition et décide de lancer la procédure afin de déclasser cette voie (Enquête publique, Commissaire Enquêteur...).

DIVERS

- Le Maire donne lecture d'un courrier de M. MAINIER Didier, président de l'ACCA, qui nous expose que le territoire chassable de la commune a diminué de 1/3 et par conséquent il demande une réduction équivalente sur leur loyer de chasse annuel.

Le Conseil Municipal accepte de diminuer d'un tiers la location du droit de chasse à compter de 2007. Un nouveau bail sera établi.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2007

I - DEMANDE DE LOTISSEMENT

La Sarl GMC Foncière a le projet de réaliser un lotissement de 10 maisons au lieu dit « Les Prés de Vie ». M. Gilles STROBEL, le lotisseur, a déjà rencontré Monsieur le Maire pour connaître son sentiment. Ce lotissement comportant un nombre restreint de maison, le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition à ce projet mais il demande au promoteur de décaler sa réalisation en 2009.

II – ELARGISSEMENT A 36 – 2 x 3 voies

La SAPRR doit procéder à diverses acquisitions complémentaires pour la réalisation de l'élargissement de l'A36. Il propose à la commune une indemnité de cession amiable de 36 276 €. Le Conseil Municipal accepte cette indemnité.

III – TRAVAUX ELARGISSEMENT TREVENANS NORD / TREVENANS SUD

Caniveaux au carrefour Rue du Canal/Rte de Dambenois pour éviter les inondations chez plusieurs riverains de la Route de Dambenois + enrobés Voie Romaine.

4 devis ont été demandés : EUROVIA 44 352,23 €, SURLEAU 40 349,84 €, COLAS 46 087,27 €, ROGER MARTIN 35 103,79 €.

L'entreprise ROGER MARTIN étant la moins disante, est retenue par les membres du Conseil Municipal pour réaliser ces travaux.

IV - DEMANDES DE SUBVENTION ANNEE 2007

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant des subventions et comme chaque année celles-ci seront versées après présentation du rapport d'activité et financier de chaque association.

Le Groupe BALADA envisage de faire une représentation dans la salle communale avec des Roumains ; Accord de l'Assemblée pour verser une subvention à ce groupe et demande au Maire de négocier son montant dans la limite du montant attribué en 2006 soit 250 €.

V – MEDECINE DU TRAVAIL

Tarif 2007 : 49 € par agent

Le Conseil Municipal accepte ce tarif et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

VI – DELIMITATION DE TERRAINS SCI LA CHATENAISE

La délibération prise lors d'un précédent Conseil Municipal concernant la délimitation de terrain à la SCI la Châtenaise devra être rectifiée suite à une erreur du géomètre mentionnant la parcelle cadastrée section AK n° 79 dans le domaine communal.

Cette parcelle appartient à M. SIGNE.

VII – TERRAINS PRIVES CONSTRUCTION LGV et AUTOROUTE

Suite à de nombreuses requêtes de futurs employés chargés de travailler pour la construction de la LGV et de l'élargissement de l'autoroute, le Maire demande aux élus d'être vigilant quant à la possibilité de louer à ces personnes des terrains privés pour entreposer des caravanes.

Dans cette situation, les propriétaires privés souhaitant entreposer une caravane sur leur terrain devront fournir aux intéressés l'eau et l'électricité et s'assurer de leur sécurité sanitaire.

DIVERS

- M. BOUCON précise qu'il y aura une enquête publique du lundi 21 Mai 2007 au mardi 05 juin 2007 inclus concernant les opérations d'aménagement foncier, avec exclusion d'emprise, sur TREVENANS et, par extension, sur BERMONT et SEVENANS, liées :
 - au tracé de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône,
 - à la mise à 2 x 2 voies de la RN 1019

Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie de TREVENANS, durant trois demi-journées :

⇒ Lundi 21 Mai 2007 de 10 heures à 12 heures

⇒ Vendredi 25 Mai 2007 de 15 heures à 17 heures

⇒ Mardi 05 Juin 2007 de 15 heures à 17 heures

ENFANCE CULTURE LOISIRS

En dehors des vacances scolaires, les clubs d'Action Catholique des enfants de TREVENANS se réunissent les samedis des semaines impaires à la salle paroissiale, en face de l'église.

Les clubs accueillent les enfants âgés de cinq à onze ans, de toute religion et de toute culture.

Ces club sont des lieux privilégiés, où les enfants peuvent jouer, bricoler, être écoutés et apprendre à vivre « entre eux » en prenant des responsabilités et en se respectant mutuellement.

L'année a repris sur le thème 2006/2007 « **On n'est pas fait pour se battre, osons cultiver la paix** » Régulièrement, les clubs de Trévenans s'associent aux autres clubs de la région pour des moments festifs. C'est ainsi qu'ils ont rencontré les clubs de Châtenois et Bermont lors de la fête de Noël.

Ils étaient présents lors de l'Assemblée Générale de l' A.C.E, le 17 mars 2007. Ils ont également participé au « Défi Terre d'Avenir » lancé par le C.C.F.D. en étant « bougeurs de planète » le 24 mars 2007.

D'autres temps forts sont dans nos prévisions, tels que la « fêtes des clubs le 6 mai prochain et bien sûr « le camp accueil » qui se déroulera en août.

Ces temps forts permettent aux enfants de rencontrer d'autres clubs et ainsi de partager leurs idées.

Contact : Mme Francine De Freitas 11, rue de l'Emprunt

☎ 03.84.29.47.41



Camp accueil à Peseux



Fête de Noël avec les clubs de Châtenois et Bermont



Galette des rois à TREVENANS

SPORTS ET LOISIRS

DATES A RETENIR

VIDE GRENIER

Cette manifestation aura lieu le jeudi 17 mai de 8 h à 18 h, à l'emplacement habituel. La buvette et la restauration seront assurées sur place. Les feuilles d'inscriptions vous parviendront courant avril.

FETE DE LA MUSIQUE

Le rendez vous désormais traditionnel est déjà pris pour le 21 juin 2007 à partir de 19 h 30, Place de la mairie. Vous êtes tous conviés à participer à cette soirée et afin d'établir un programme, les musiciens, chanteurs, chorales ... sont invités dès à présent à s'inscrire en mairie. Merci par avance.

14 Juillet

Cette année, c'est notre commune qui organisera les réjouissances (bal, feux d'artifice) Alors pensez dès à présent à réserver cette date.

SECTION MARCHE

Vous trouverez ci-joint le programme des randonnées 2007. Pour plus de renseignements vous adresser au Président M. Fernand TOURNOUX tél 03 84 27 23 93

Date	Heure départ Mairie Trévenans	Lieu	Observations
18 février	8h00	Sortie raquettes : Charquemont	Repas tiré du sac – Abri si neige
4 mars	9h00	Boron (90)	Repas tiré du sac – Abri assuré – Pantoufles obligatoires
18 mars	8h30	Vaucluse (Vallée du Dessoubre)	Repas tiré du sac
1 ^{er} avril	A définir OU	Marche Populaire de Montandon (25)	Possibilité de dîner sur place
	8h00	Le Russey (25)	Repas tiré du sac
13 avril	19h00	Assemblée Générale ordinaire et Extraordinaire de l'association Sports et Loisirs (dont dépend notre section)	
22 avril	9h	Belfahy (70)	Repas tiré du sac
27 avril	20h	Réunion de préparation du séjour en Ardèche en salle de Mairie	
5 – 8 mai		Séjour Ardèche : Laurac en Vivarais	Détails à venir
17 mai		Vide Grenier – Trevenans – Détails organisation à venir	
20 mai	9h00	Les Milles Etangs	Repas tiré du sac
3 juin	8h00	Le Cirque de consolation (25)	Repas tiré du sac
24 juin	8h00	Courtavon (68)	Repas tiré du sac
22 juillet	8h00	Saut du Doubs	Repas tiré du sac
2 sept.	8h30	Pont Sarrazin (Vandoncourt)	Repas tiré du sac
23 sept.		Semi-Marathon du Lion	Détails organisation à venir
29 – 30 sept.	Détails à venir	Randonnée en boucle sur 2 jours : Le Vanney (25)	Soirée et nuitée en ferme auberge
14 oct.	8h00	Les chataignes – secteur Soultz	Repas tiré du sac
4 nov.	8h30	Indevillers (25)	Repas en ferme auberge sur réservation
25 nov.	13h30	Le Sentier des Bornes (Beaucourt)	
1 ^{er} déc.	15h	Elaboration du programme 2008 et casse-croûte en soirée	
2 déc	14h	Selon météo : marche ou après-midi photos, jeux,...	

RAPPELS IMPORTANTS

CARAVANES

Suite à de nombreuses requêtes de futurs employés chargés de travailler pour la construction de la LGV et de l'élargissement de l'autoroute, le Maire demande aux administrés d'être vigilant quant à la possibilité de louer à ces personnes des terrains privés pour entreposer des caravanes.

Dans cette situation, les propriétaires privés souhaitant entreposer une caravane sur leur terrain devront fournir aux intéressés, l'eau, l'électricité et s'assurer de leur sécurité sanitaire.

Quelques règles :

Tout propriétaires désirant mettre un terrain à la disposition des campeurs, lorsque sa durée est supérieure à trois mois, est tenu d'en faire la déclaration à la mairie, en mentionnant les dispositions prévues pour l'entretien du terrain ;

Les terrains aménagés pour le camping et le caravanage et ceux sur lesquels se trouvent des caravanes dont le stationnement a été autorisé peuvent faire l'objet de visites d'inspection. Sont habilités à effectuer ces visites, même inopinément, les membres de la commission départementale de l'action touristique, ainsi que les fonctionnaires désignés par le ministre chargé du tourisme, le préfet ou le maire. Toute personne s'opposant à ce droit d'inspection est passible d'une amende et éventuellement, d'une peine de prison.

CAB - EN CAS DE PROBLEMES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Avant d'appeler une société privée, il est vivement conseillé d'appeler la C.A.B. (Communauté d'Agglomération Belfortaine) en cas d'urgence pour tout problème d'eau et d'assainissement

N° de téléphone du service d'urgence (24 h/24) : 03.84.90.11.22

Ce numéro est mentionné sur vos factures d'eau



CHANGEMENT DES CANAUX DE TELEVISION

A compter du 20 mars 2007, la chaîne France 3 sera diffusée par le réémetteur de « BELFORT-FORET DE L'ARSOT » sur le canal **40** au lieu du **37** actuellement.

Ce changement de fréquence est rendu nécessaire par le démarrage prochain de la Télévision Numérique Terrestre sur l'émetteur principal de : « Belfort – Forêt de l'Arso ».

Seuls seront concernés par cette modification certains téléspectateurs des communes de ANDELNANS, ARGIESANS, AUXELLES-BAS, AUXELLES-HAUT, BANVILLARS, BAVILLIERS, BELFORT, BERMONT, BESSONCOURT, BOTANS, BROGNARD, CHAUX, CRAVANCHE, DAMBENOIS, DANJOUTIN, DENNEY, DORANS, ELOIE, ETUPES, EVETTE-SALBERT, GROSMAGNY, LACHAPELLE-SOUS-CHAUX, MONTBOUTON, OFFEMONT, PETITMAGNY, PHAFFANS, ROUGEGOUTTE, SERMAMAGNY, SEVENANS, **TREVENANS**, URCEREY, VALDOIE, VESCEMONT et VETRIGNE, si leur antenne de réception est orientée vers le réémetteur de «BELFORT-FORET DE L'ARSOT ».

A partir du 20 mars 2007 et pendant une semaine, **France 3** sera diffusée sur l'ancien et sur le nouveau canal. Sur l'ancien canal le son sera supprimé et un message apparaîtra indiquant comment retrouver le nouveau canal.

Pour continuer à recevoir les programmes de **France 3**, il faudra régler vos téléviseurs et magnétoscopes à l'aide de leurs manuels d'utilisation.

Pour toutes informations :

☎ **0 811 90 87 87** (Prix appel local depuis un poste fixe)

Site internet : www.r-c.fr / Rubrique : Réaménagements

.....CONCERTS.....



**JEUDI 7 JUIN 2007
17 H**



**Concert de l'ensemble de flûtes
traversières du conservatoire de
musique de Belfort et de l'école de
musique de Valdoie**

Salle communale " ESPACE DE VIE "

Animé par :Philippe RENAULT et Elise BOITEUX

CONCERT CONCERT

Association "Balada"
*Concert de musique traditionnelle
de L'Europe de L'Est*
avec les orchestres **ENTRÉE LIBRE**

Datina
Borasani - Rouzomete

Balada
Les élèves des écoles de musique de
Buvilliers, Bouzoigne et Rouzeaucourt

**LUNDI 2 JUILLET 2007
à 20h
Salle des fêtes
Trévenans**

ENTRÉES LIBRES